

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2015

Le treize mars deux mil quinze à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle des cérémonies, en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire.

Date de convocation : 05/03/2015

Nombre de conseillers en exercice : 19

ETAIENT PRESENTS :

Daniel FIEVET- Annie PATTE CAMBAY- André Marie FORRIERRE- Franck LEFEBVRE – Gisèle GARREAU TAISNE- Yves WAYEMBERGE- Laurent HUTIN- Raymond DENHEZ- Marie-Françoise DELLOUE-JETTE- Isabelle GALLOIS- Chantal MAILLY WAEYENBERGE Monique MILHEM HIBOUX - Agnès PETYT POULET- Floriane THIELAIN- Logan RAMETTE

Absents excusés : Pascale BENGIN qui donne procuration à Isabelle GALLOIS

Jérôme MELI qui donne procuration à Annie PATTE

Julien LALAUX qui donne procuration à Monique MILHEM

Absents : Christophe FERON

Quorum fixé à 10 → **Conseillers présents : 15**

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance, il est **19H55**

Le conseil désigne Floriane THIELAIN comme secrétaire de séance.

Le maire fait adopter le compte-rendu de la réunion du 12 février 2015. Le compte-rendu du 12 février 2015 est adopté à l'unanimité.

1. CONTRAT DE FLEURISSEMENT 2015

Lors de la dernière réunion du 12 février 2015, par manque d'information, le conseil a reporté l'attribution du contrat de fleurissement. Monsieur FORRIERRE a été chargé de l'étude complémentaire.

Le Maire explique au conseil que trois devis ont été reçus :

- **CAT LE JARDINET** 15 169 € TTC option arrosage (3 compris) + 470 € y compris 6000 fleurs
- **DELTOUR PAYSAGE** 14 692 € TTC option arrosage (3 compris) + 432 € y compris 6248 € fleurs
- **STEEMPUT PATRICK** 14 772 € TTC arrosage illimité y compris 4200 € fleurs

Un débat s'engage au sein du conseil dans lequel il est évoqué la faible différence entre certains prestataires. De plus l'arrosage est un paramètre non négligeable. Il est précisé néanmoins que celui-ci peut être assuré par les employés communaux puisque ceux-ci n'auront plus les tontes cette année.

La proximité des entreprises est également mise en avant et le débat ne permet pas clairement de désigner une entreprise. C'est pour cela que les 18 conseillers municipaux, se prononcent pour un vote à bulletin secret. Le maire demande aux conseillers de porter sur leur bulletin le nom de l'entreprise qu'ils choisissent.

Nombre de VOTANTS :	18	Bulletins trouvés dans l'urne :	18		
LE JARDINET :	2	DELTOUR :	10	STEEMPUT :	6
BULLETINS BLANCS :	0				

Le conseil DECIDE d'attribuer le contrat de fleurissement 2015 à la société DELTOUR paysage, de Cambrai, pour un montant HT de 12 240.90 € (14 689.08 € TTC) sachant que ce contrat ne prévoit que 3 arrosages initiaux et que les arrosages habituels resteront à la charge de la commune (agents municipaux).

2. OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET- TRAVAUX

Le Maire explique que des travaux de voirie restent à entreprendre dans diverses rues par les Ets DESCAMPS. Ces travaux ont fait l'objet d'une décision de conseil municipal antérieure. Néanmoins il conviendrait de les confirmer et d'ouvrir des crédits en section d'investissement avant le vote du budget.

Le conseil confirme que les travaux suivants peuvent être lancés :

- Bordurage dans diverses rues
- voirie et trottoirs rue Capitaine, rue Mendes France et Courts-Chemins, rue Zola, Rue de Cambrai et rue Paul Bert

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis des Ets DESCAMPS pour un montant de v64 026.78 € TTC (53 355.65 € HT).

De même les travaux de chauffage pour le presbytère doivent être décidés. Les propositions des entreprises sont les suivantes :

- Ets BOUTRY 2 x 3Kva 3148 €
- Ets LEGRAND 6 x 2Kva 6302 €

Le conseil charge Franck LEFEBVFE de démêler les offres afin qu'elles répondent réellement aux besoins et à la demande des usagers. Le point est reporté à la prochaine réunion.

Le conseil décide d'ouvrir des crédits, avant le vote du budget, en section d'investissement, au compte 2315 prg 9319 pour un montant de 65.000 €.

3. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le maire explique que la commission des finances a travaillé sur les demandes de subventions des associations. Dans le cadre des restrictions budgétaires obligatoires cette année, il convient de valoriser les charges supplétives de fonctionnement, par association, de façon à mieux appréhender la globalité des subventions versées directement ou indirectement.

La commission des finances propose, sauf cas particuliers, une baisse générale de 10% des subventions considérant les efforts à mener. En plus de la subvention « pécuniaire », il convient d'être vigilant sur les charges que supporte la commune (entretien des locaux, fluides, prêt des salles).

Monsieur FORRIERE déclare ne pas être d'accord sur la baisse proposée des subventions des associations culturelles ou sportives. Il déclare que cela va démotiver les bénévoles car « *ce qui est proposé est un système clos, fermé, que l'on fasse bien ou mal c'est pareil ! (sic)* »

Monsieur le Maire rappelle que **toutes les données** ont été transmises et étudiées par les membres de la commission des finances dont fait partie Mr FORRIERE. Contrairement à ce qu'il a affirmé, les propositions de la commission ont été approuvées en son sein à une large majorité et souvent en consensus général. Les membres de la commission présents à la réunion, le maire ayant dit parler sous leur contrôle, approuvent cette dernière remarque.

Le Maire rappelle que conformément à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la jurisprudence en la matière, les élus siégeant en tant que dirigeant, ou ayant (ou pouvant avoir) un quelconque intérêt dans les associations, ne peuvent participer aux débats et doivent quitter la salle lorsque la demande de leur association est soumise à délibération et vote du conseil municipal.

La commission des finances s'étant réunie le 11 mars 2015 pour étudier dans le détail les demandes par association, le maire fait procéder au vote des Subventions 2015. Les crédits seront portés au budget primitif 2015 au compte 6574.

associations	VOTE 2014	VOTE 2015	Votants	Pour	Abs	Contre	Elus ne participant Pas au vote
FAMILLES RURALES							F.THIELAIN
-CLUB PHOTO	0 €	0 €	17	14	3	0	F.THIELAIN
POLE PILOTAGE	6 827 €	6 827 €	17	14	3	0	F.THIELAIN
POLE ENFANCE ACCUEIL LOISIRS	11 000 €	11 000 €	17	14	3	0	F.THIELAIN
POLE ENFANCE	8 841 €	8 641 €	17	14	3	0	F.THIELAIN
POLE JEUNESSE-LAEP BRK DANCE	1 500 €	1 500 €	17	14	3	0	F.THIELAIN
SECTEUR ADULTES FAMILLES	500 €	500 €	17	14	3	0	F.THIELAIN
T.A.P.		7 480 €	17	14	3	0	F.THIELAIN
GARDERIE PERI-SCOLAIRE	5936 €	8 000 €	17	14	3	0	F.THIELAIN
AMICALE DES ELEVEURS	220 €	150 €	18	18	0	0	
AMIS DU MOULIN	0 €	0 €	17	0	0	0	D.FIEVET
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	1 000 €	1 000 €	18	15	3	0	

AMICALE LAÏQUE ET VOLLEY	4 082 €	3 590 €	16	15	0	1	F.LEFEBVRE – R.DENHEZ
AMIS DU MERCREDI	150 €	0 €	18	18	0	0	
ANCIENS COMBATTANTS	300 €	300 €	18	17	1	0	
A.P.E.A.	0 €	0 €	18	17	1	0	
BASKET	2 232 €	2 132 €	16	14	2	0	AM FORRIERRE L.HUTIN
BOULISTES	200 €	150 €	18	17	0	1	
BOULISTES GRAND PRIX	300 €	300 €	18	18	0	0	
CHAMBRE DE METIERS	200 €	300 €	18	18	0	0	
CHASSE	300 €	200 €	18	17	1	0	
COLOMBOPHILES	210 €	150 €	18	17	0	1	
COMITE DES FÊTES	0 €	0 €	17	17	0	0	F.THIELAIN
COOPERATIVE EGB	3 800 €	0 €	18	18	0	0	
COOPERATIVE MATERNELLE	2 200 €	2 000 €	18	18	0	0	
EGLISE REFORMEE	0 €	0 €	17	17	0	0	F.LEFEBVRE
EQUITATION (GUILLEMINS)	0 €	0 €	18	18	0	0	
FOOTBALL	8441	7 600 €	18	13	4	1	
LE BEGUINAGE	0 €	0 €	17	17	0	0	D. FIEVET
MAISONS FLEURIES	450 €	300 €	18	18	0	0	
MUSIQUE	8 200 €	7 400 €	16	15	0	1	L. HUTIN- F.THIELAIN
MUSIQUE conte musical	500 €	400 €	16	16	0	0	L. HUTN- F.THIELAIN
MYOSOTIS	150 €	150 €	18	18	0	0	
PAINTBALL	0 €	0 €	18	18	0	0	
PARTAGE	187 €	167 €	16	16	0	0	F.LEFEBVRE- AM FORRIERRE
SAPEURS POMPIERS	680 €	500 €	17	14	2	1	Y.WAYEMBERGE
TAÏ-DO	320 €	250 €	17	16	0	1	MF. DELLOUE
TENNIS	1243,50 €	750 €	17	16	0	1	Monique MILHEM
WAL DYNAMIK DANCE	0 €	500 €	18	18	0	0	
WAL FLECHES	400 €	350 €	18	18	0	0	
YOGA EQUILYBRES	0 €	0 €	18	18	0	0	
NON AU PROJET EOLIEN	0 €	0 €	16	16	0	0	M.MILHEM- L.RAMETTE
COLLECTE CANCER	100 €	100 €	18	18	0	0	
COLLECTE CROIX ROUGE	160 €	160 €	18	18	0	0	
COMMISSION SURENDETTEMENT	100 €	100 €	18	18	0	0	
RESTAURANTS DU CŒUR	612 €	682 €	18	18	0	0	
COLLECTE PAPILLONS BLANCS	250 €	250 €	18	18	0	0	
ASSOCIATION PARALYSES France	100 €	100 €	18	18	0	0	

PLANNING FAMILIAL	150 €	150 €	18	18	0	0	
-------------------	-------	-------	----	----	---	---	--

Le Maire et la commission des finances proposent d'uniformiser l'accès au service de photocopies pour les associations. Les associations continueront à bénéficier d'un accès à ce service mais en payant le prix coûtant des photocopies (papier compris). Pour mémoire, les associations actuellement apportent leur papier et ne paient pas les photocopies (sauf les couleurs au prix public). Selon le papier utilisé, des problèmes de bourrage apparaissent.

Pour tout document dont il est demandé la duplication aux services de la mairie, le maire s'assurera préalablement qu'il ne contient aucune mention pouvant apparaître comme diffamatoire ou exagérément polémiste et susceptible d'engendrer un trouble à l'ordre public.

Actuellement le prix de revient des photocopies est le suivant :

A4 recto NB	(toner 0.0072€ + papier 0.00552€)	0.01272 € TTC
A4 Recto-verso NB	(toner 0.0144€ + papier 0.00552€)	0.01992 € TTC
A3 recto NB	(toner 0.0144€ + papier 0.02954€)	0.04394 € TTC
A3 recto-verso NB	(toner 0.0288€ + papier 0.02954€)	0.05834 € TTC
A4 recto couleur	(toner 0.048€ + papier 0.00552€)	0.05352 € TTC
A4 Recto-verso couleur	(toner 0.096€ + papier 0.00552€)	0.10152 € TTC
A3 recto couleur	(toner 0.096€ + papier 0.02954€)	0.12554 € TTC
A3 recto-verso couleur	(toner 0.192€ + papier 0.02954€)	0.22154 € TTC

A ce prix il conviendrait d'ajouter le temps passé par l'agent pour réaliser les copies.

Le conseil décide de fixer les prix TTC pour les associations comme suit :

A4 recto NB	0.02 €	A4 Recto-verso NB	0.03 €
A3 recto NB	0.05 €	A3 recto-verso NB	0.06 €
A4 recto couleur	0.06 €	A4 Recto-verso couleur	0.12 €
A3 recto couleur	0.14 €	A3 recto-verso couleur	0.24 €

Les manifestations organisées en partenariat avec la commune seront, bien entendu, exonérées.

Le régisseur des recettes pour la régie Photocopies est chargé de l'encaissement des sommes. Le règlement se fera par chèque et selon un état annuel ceci pour éviter les problèmes de monnaie.

Les tarifs pour les particuliers restent inchangés.

Cette décision est applicable à partir du 1^{er} avril 2015.

Les salles des fêtes et les salles de la mairie, mises à disposition des associations, ne le seront que les mardis, mercredis et jeudis afin de pas gêner les locations privées.

L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers n'ayant plus de questions, le Maire lève la séance, il est 22 H 25.

Suivent les signatures

Le Maire,

les Conseillers Municipaux,